

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 04972 Numéro SIREN : 390 688 000 Nom ou dénomination : AA CARAPACE RENOV

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2023 sous le numéro de dépôt 25606

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Page 4



Désignation de l'entreprise : Société AA CARAPACE RENOV Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 11 B rue marcel sembat 93430 VILLETANEUSE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 0 6 8 8 0 0 0 0 0 0 6 1

Néant ☐

				Exercice N clos le		N-1	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 000	AG	3 000	1 257	1 257
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	85 120	AS	51 174	33 946	40 067
	Autres immobilisations corporelles	AT	139 112	AU	71 112	68 000	60 710
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	200	CV		200	200
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH	16 650	BI		16 650	16 650	
TOTAL (II)		BJ	244 082	BK	125 286	118 796	118 884
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			21 277
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	361 383	BY		361 383	303 932
	Autres créances (3)	BZ	171 356	CA		171 356	169 356
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	19 836	CG		19 836	26 735
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			4 259
	TOTAL (III)	CJ	552 575	CK		552 575	525 559
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	796 657	IA	125 286	671 371	644 443
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	16 650	(3) Part à plus d'un an :	CR

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Page 5

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AA CARAPACE RENOV

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15...245.....)	DA	15 245	15 245
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 524	1 524
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	189 615	189 615
	Report à nouveau	DH	(93 628)	(169 181)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	41 419	75 553
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	154 175	112 757
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (ii)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 313	11 761
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	289 357	339 305
	Dettes fiscales et sociales	DY	193 837	180 620
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	28 688	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	517 195	531 686
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	671 371	644 443
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	517 195	531 686
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



AA CARAPACE RENOV
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 11 B rue marcel sembat
93430 VILLETANEUSE
390 688 000 RCS BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2023

L'an 2023,

Le 30 Juin,

A 10h30,

Les associés de la société AA CARAPACE RENOV, société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 euros, divisé en 1 000 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique en date du 05/06/2023.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société MSBT, représentée par Madame NELAM MOHAMMAD, titulaire de 900 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur GOHAR MUGHAL, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur GOHAR MUGHAL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du courrier électronique de convocation adressé à chaque associé,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 41 418,53 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	41 418,53 euros
------------------------	-----------------

Absorption des pertes antérieures	41 418,53 euros
-----------------------------------	-----------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Société MSBT
Madame NELAM MOHAMMAD



GOHAR MUGHAL
Gérant

